Bottens, le 27 novembre 2019

CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

Commission des finances

Au Conseil communal de et à
1041 Bottens

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2018-10
Relatif au
Budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Hervé Pittet, Patrick Oyon et Michel Panchaud, s'est réunie les 12 et 27 novembre 2018, afin de statuer sur l'objet en titre. Elle s'est entretenue avec la Municipalité ainsi que lors d'un entretien téléphonique avec Mme Joanna Bocksberger, boursière communale, qui ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Ce budget présente un excédent de charges sur les revenus de CHF 196'296.- et une marge d'autofinancement de CHF 232'920.-, en regard d'un budget total de CHF 5'133'817.-.

A la lecture du budget la commission des finances s'est étonnée que l'excédent de charges se monte à CHF 196'296.00 alors que nous nous attendions à un excédent de charges de l'ordre de CHF 80'000.00 correspondant à 2 points d'impôts, car lors de l'acceptation de l'augmentation du taux d'imposition, la Municipalité évoquait une augmentation de 7-8 points d'impôts pour tendre à l'équilibre. Pour rappel, le conseil avait admis une augmentation de 5 points d'impôts.

La planification financière a été faite en prenant en considération les comptes 2017 et comme il a souvent été mentionné dans les rapports relatifs au budget des années précédentes, les résultats des comptes sont souvent nettement meilleurs que ceux prévus dans le budget.

Après analyse, la Commission soulève quelques remarques.

Administration communale

1100 Administration
1100.301 Traitements du personnel Communal

Cette augmentation de charges de CHF 15'021.00 représente 5,3 % d'augmentation de ce poste, la Municipalité nous informe que l'augmentation du taux d'activité de 10 % du secrétaire Municipal est nécessaire au bon accomplissement des tâches.

Finances

2100 Impôts
2100.400.01 Impôts sur le revenu

Le budget présente un excédent de revenus de CHF 233'850.00 qui se justifie par la hausse des points d'impôt admise par le conseil ainsi que par l'arrivée de nouveaux contribuables.

2100.400.02 Impôts sur la fortune

Le budget présente un excédent de revenus de CHF 29'005.00 qui se justifie par la hausse des points d'impôt admise par le conseil ainsi que par l'arrivée de nouveaux contribuables.

2100.406 Impôts sur les chiens

Ce poste aurait dû être augmenté de 25 %, correspondant à la hausse de la redevance acceptée lors du dernier conseil.

Domaines et bâtiments

3532 Immeuble des Placettes
3532.314 Frais d'entretien

Une charge supérieure de CHF 12'000.00 nous est justifiée par des frais d'entretien de CHF 7'000.00 qui concernent les velux ainsi qu'une réfection provisoire de l'escalier extérieur pour CHF 5'000.00. Pour information il ne s'agit pas de la même dépense qui avait fait l'objet de la demande de dépassement du budget 2018.

3540 Salle polyvalente

3540.314 Frais d'entretien

La hausse du budget de charges de CHF 21'800.00 doit servir comme frais d'entretien pour les engins de gymnastique et de l'armoire pour Croqu'Lionceaux.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N° 2018-10 ;
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le budget des comptes de fonctionnement pour l'année 2019.

Les membres de la Commission des finances incorpore :

David Bailly, Président | Hervé Pittet | Michel Panchaud | Patrick Oyon, Rapporteur